

PAR COURRIEL

Le 4 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 53752 - Réponse

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 12 avril dernier, votre demande concernant les autorisations émises pour le lot 3 565 424 du cadastre du Québec à Saint-Philippe.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation, 11 septembre 2006 (2 pages);
2. Autorisation, 12 juillet 1995 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 11 septembre 2006

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement

(L.R.Q., article 32)

Municipalité de Saint-Mathieu
299, chemin Saint-Édouard
Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0

N/Réf. : 7315-16-01-6701001
400342516

Objet : Poste de surpression pour l'eau potable, poste de pompage sanitaire,
et modification au traitement des eaux usées

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 29 mars 2006, reçue le 31 mars 2006 et complétée le 5 septembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la construction d'un poste de surpression pour l'alimentation en eau potable, d'une capacité totale maximale de 78 l/s, incluant un système d'injection d'hypochlorite de sodium;

Procéder à la modification du poste de pompage Monette afin d'augmenter la capacité de pompage à 22 litres par seconde, et installation de débitmètres magnétiques;

Procéder à la modification du poste de pompage de la station d'épuration afin d'augmenter la capacité de pompage à 62 litres par seconde, et installation de débitmètres magnétiques;

Procéder à la modification de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Philippe en construisant un étang supplémentaire d'un volume de 9 574 mètres cubes, entre l'étang #2 et l'étang #3, en modifiant les équipements assurant l'aération en augmentant la capacité d'aération à 46 mètres cubes par minute et en ajoutant une troisième pompe de dosage d'alun pour le contrôle du phosphore;

Les travaux seront réalisés sur les lots 2 714 081, 2 714 127 et 3 565 424 du cadastre du Québec, dans la municipalité de

Saint-Philippe, dans la municipalité régionale de comté de Roussillon.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation signée par Serge Bastien, ing., datée du 29 mars 2006, formulaire, plans, devis et annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par Serge Bastien, ing., datée 13 juillet 2006, concernant les résolutions municipales 06-43 de la municipalité de Saint-Philippe et 041-02-2006 de la municipalité de Saint-Mathieu;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par Serge Bastien, ing., datée 30 août 2006, concernant les débits de protection incendie;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par Serge Bastien, ing., datée 5 septembre 2006, concernant des informations supplémentaires au projet;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs signée par Serge Bastien, ing., datée 6 septembre 2006, concernant des informations supplémentaires au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/GF/gf

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de l'Estrie
et de la Montérégie



Longueuil, le 12 juillet 1995

AUTORISATION
(article 32)

Municipalité de Saint-Philippe
141, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec)
J0L 2K0

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Objet : Programme d'assainissement - Traitement des eaux usées, lot 4Z

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 25 mai 1995, reçue le 22 juin 1995 et dûment complétée le 11 juillet 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

construction d'un système de traitement des eaux usées comprenant un poste de pompage, un chemin d'accès, un bâtiment d'exploitation ainsi que trois étangs aérés et autres travaux connexes;

les travaux seront réalisés sur les lots 216, 217 et 218-P du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe, municipalité de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon.



AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Le 12 juillet 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- lettre du ministère des Affaires municipales, du 25 mai 1995, signée par Jacques Lapointe, ing.;
- plans # GC-2660, 2661, 2663 et 2667 d'octobre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plans # GC-2662, 2664, 2665 et 2666, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # ST-2601 à SS-2603, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R.D. Gols, ing.;
- plans # AR-2660 à AR-2662, de novembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Roger Pilette, ing.;
- plans # MP-2660 à MP-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jocelyn Handfield, ing.;
- plan # MP-2663, d'octobre 1994, révisé en mai 1995, signé et scellé par Pierre Cullen, ing.;
- plans # MB-2661 et MB-2662, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par R. Lamoureux, ing.;
- plans # EL-2661 à EL-2663, de septembre 1994, révisés en mai 1995, signés et scellés par Jean-Guy Coutu, ing.;
- lettre du 11 juillet 1995, signée par Jocelyn Handfield, ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.



AUTORISATIO
(article 32)

-3-

N/Réf. : G-7315-16-01-6628001
1113373

Le 12 juillet 1995

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Kathleen Carrière

Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement
de la Montérégie

KC/AB/jf

